**Accord d’autorisation d’utilisation d’images par l'UICN**

La photothèque de l'UICN est une banque de photographies, illustrations et autres graphiques (ci-après «l'image (s)») libres de droits, aux fins d’être utilisés sur une base libre de droits par l'UICN et ses composantes statutaires [[1]](#footnote-1) dans le monde entier, sur papier, par voie électronique ou quel qu’autre autre moyen, et uniquement à des fins non commerciales.

**Par cet accord d’autorisation**, une personne externe à l'UICN ou un(e) employé(e) de l'UICN, au-delà de son / son contrat de travail, qui prend ou crée une image particulière (ci-après « le(la) photographe»), **accorde à l'UICN, une permission non exclusive, libre de redevance, de copier, distribuer ou utiliser tout ou partie de l'image (s) dans le contexte de la mission et des objectifs statutaires de l'UICN.**

L'utilisation d'images comprend, mais ne se limite pas, au site Web de l'UICN et ses réseaux internes, les médias sociaux, les projections, les présentations PowerPoint, les publications (périodiques, rapports, bulletins, catalogues sur papier ou sur support électronique) ainsi que les communiqués de presse, articles de fond et des feuillets d’information non issus à des fins privées ou commerciales.

L'UICN se réserve le droit de distribuer les images aux médias (presse écrite et en ligne) dans le seul but d'illustrer le travail de l'UICN.

**Le photographe est le titulaire et conserve le droit d'auteur. En conséquence, l'image (s) sera publiée avec la mention suivante:**

**© [Nom du photographe]**

Pour toutes les images prises ou créées par un membre du personnel de l'UICN dans le contexte ou la portée de ses / ses responsabilités de son emploi et pour toutes les images prises ou créées par un consultant de l'UICN dans le contexte ou la portée de sa / son contrat, IUCN est le titulaire et conserve le droit d'auteur. En conséquence, l'image (s) sera publié avec la mention suivante:

© UICN / [nom du photographe]

De plus, l’UICN peut de temps en temps contacter un photographe et doit demander la permission pour des utilisations non prévues dans cet accord.

Cet accord, qui peut être modifié par l'UICN sans préavis, est applicable à toutes les soumissions subséquentes d'images par le photographe qu’il (elle) aie besoin de signer de nouveau cet accord.

**Compris et accepté par le photographe**

**Le photographe confirme que il / elle est le (la) créateur (trice) de cette / ces Images (s), qu'aucune autre partie a des droits légaux sur elle / elles qui peut être incompatible avec le présent Accord, et qu'il / elle accepte les termes et conditions décrits ci-dessus.**

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date:

Nom:

Organisation:

E-mail professionnel: E-mail personnel:

1. Selon les Statuts de l'UICN, les composantes de l'UICN sont: le Congrès mondial de la nature, le Conseil, les Comités nationaux et régionaux, et les Forums régionaux de Membres, les Commissions et le Secrétariat. [↑](#footnote-ref-1)